

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 31/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, Titulaire (3 voix), présente, Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, Titulaire, excusée ;

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère Départementale, Titulaire (2 voix), présente, Marcel CANNAT, Conseiller Départemental, Titulaire (2 voix), présent ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent, Emmanuel Molle, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent ;

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jacques BONNARDEL ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, Conseiller Municipal, excusé ;
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, excusé ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Christian GROSSAN ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER Conseiller Municipal, présent ;
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère Municipale, excusée ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire excusée.

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

Exposé des motifs :

Depuis fin 2005, le Parc a relancé avec l'aide de la Région une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire relançant l'action avec les écoles du Queyras, ouvrant de nouvelles perspectives en matière de sensibilisation du grand public et de formation des acteurs du territoire, et prenant appui sur les espaces muséographiques dont il assume la gestion (*Arche des Cimes, Musée du Soum, Moulin d'Arvieux, Espace géologique*). Il est également signataire de la « Charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire dans les parcs naturels régionaux de PACA ». Toutefois, toute l'action envisagée n'étant pas circonscrite à l'action de son personnel, des moyens sont nécessaires pour financer des initiatives éducatives tournées vers différents publics et faisant appel à d'autres compétences sous le contrôle du Parc, ou pour acquérir des outils pédagogiques permettant de venir en soutien aux projets initiés dans les écoles. Un budget prévisionnel de 55 000€ par an a été pour que le Parc puisse mettre en place ce programme d'actions éducatives inscrit dans la « Convention pluriannuelle d'objectifs Parc naturel régional du Queyras/Région/Département/Etat », et pour lequel il souhaite solliciter le financement spécifique de la Région.

Ce second programme annuel intégrant le nouveau plan triennal 2015-2017 est marqué de façon significative par la volonté de **consolider les nouvelles actions expérimentées au cours de l'édition 2015**. Il s'agit notamment :

- **Des « classes parc »**, classes de découvertes ayant un projet fortement imprégné par une dimension « Education à l'environnement et au territoire », avec la reconduction de l'objectif de 2015 (*organisation de 5 classes parc*) ;
- **Des séjours pour jeunes (12/16 ans)** avec la reconduction de l'objectif de 2015 (*organisation de 2 séjours, dont un en hiver*).

Par ailleurs, les axes fondateurs de la politique d'éducation à l'environnement du Parc restent des piliers qu'il convient de pérenniser une nouvelle fois à travers ce programme 2017 :

- **L'action vers les jeunes du territoire dans le cadre scolaire** (*animation du dispositif de soutien pédagogique et financier aux projets d'éducation à l'environnement et au territoire en partenariat avec l'Education nationale*), **et dans le cadre des loisirs** (*petits week-ends en montagne en partenariat avec le secteur jeunesse de l'ACSSQ*) ;
- **L'action vers le grand public du territoire** (*animation des espaces de découvertes du Parc, déclinaison locale d'évènements nationaux, week-end familles...*) ;
- **La formation des professionnels partenaires de la politique d'éducation à l'environnement** (*organisation de journées d'échanges-formation thématique et d'un stage de territoire*).

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

Enfin, le contexte de réduction budgétaire du financement attribué par la Région PACA (-10% sur ce programme par rapport à 2016) renforcé par les derniers éléments techniques de bilan recueillis en interne et à l'échelle du territoire **impliquent d'organiser en 2017, une réflexion stratégique autour du positionnement global du « Programme Découvertes »,** avec l'idée globale de renforcer son efficacité.

La reconnaissance et la pérennisation des axes fondateurs de la politique d'éducation à l'environnement du parc et la consolidation des expérimentations menées en 2015 font qu'à travers ce second programme annuel du plan triennal 2015-2017, la politique d'éducation à l'environnement du Parc est indéniablement sur le chemin d'un second souffle, qui lui permettra d'amplifier son action en lui ouvrant de nouveaux horizons.

Par suite, il est proposé la délibération suivante :

Vu :

- La délibération du Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras du 10 octobre 2005 relançant la politique d'éducation à l'environnement ;
- L'article 1 de la charte « Pour un nouveau Parc »: *« Notre parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie »* ;
- La chapitre B9 de la charte « Pour un nouveau Parc » : solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres : *« L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation »* ;
- La délibération n° 2011_46 concernant l'approbation du texte « L'éducation à l'environnement et au territoire, cœur de mission des Parcs des Hautes-Alpes » ;
- La délibération n° 2016_54 du 22 septembre 2016 relative à la demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire.

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

Considérant :

- Le contexte de réduction budgétaire lié à la diminution de la subvention attribuée par la Région PACA pour mettre en œuvre différents programmes menés par le Parc du Queyras, dont celui concernant l'éducation à l'environnement ;
- Que l'éducation à l'environnement est une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- La mission du Parc de poursuivre le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne ;
- L'intérêt pour les publics jeune et adulte du territoire de pouvoir bénéficier de cette politique au travers d'actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation conduites par le Parc ;
- Le souhait de la Région de voir se développer sur son territoire particulièrement dans les Parcs des programmes originaux et innovants répondant aux attentes des citoyens ;
- La préoccupation très forte des Hauts-alpins pour l'éducation à l'environnement.

Le Comité syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, décide :

- De réduire de 10% la demande de subvention sollicitée dès septembre 2016 auprès de la Région PACA (44 000 euros) pour mettre en œuvre son programme annuel d'éducation à l'environnement ;
- De poursuivre sa politique en faveur de l'éducation à l'environnement et au territoire engagée en 2005, affichée comme prioritaire dans son nouveau projet de charte, et inscrite dans la « Convention pluriannuelle d'objectif » Etat/Région/Parc naturel régional du Queyras » ;
- D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets pédagogiques, pour soutenir des initiatives confiées à des animateurs de type associatifs ou consultants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du Parc ;
- D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 50 000 € pour l'année 2017, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

- Dépenses € TTC		Recettes €		%
Axe 1 : Les jeunes du territoire				
- Dans le cadre scolaire : 9000 (18%)	17000 (34%)	Région Provence Alpe Côte d'Azur	40000	80
- Dans le cadre des loisirs : 8000 (16%)				
Axe 2 : Les jeunes accueillis sur le territoire				
- Dans le cadre scolaire : 5000	5000 (10%)			
Axe 3 : Le grand public				
- Le grand public du territoire : 3000 (6%)	15000 (30%)	Autofinancement (temps de travail du personnel)	10000	20 %
- Le grand public accueilli sur le territoire : 12000 (24%)				
Axe 4 : Les professionnels de l'éducation à l'environnement				
- La formation : 3000	3000 (6%)			
Axe 5 : Accompagnement de la mise en œuvre du programme (« Valorisation » du salaire du chargé de mission) : 10000				
	10000 (20%)			
Coût total	50000	Coût total	50000	

- NB : L'autofinancement sera assuré par la justification du temps de travail du personnel ;
- De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- D'autoriser le Président et la direction du Parc à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017
Délibération n° : 2017_2
Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017

Objet : modification d'une demande de financement pour la mise en œuvre du programme annuel 2017 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

Le Comité Syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Contre : 3 Pour : 16
Abstentions : 1

Décide :

- **De réduire de 10% la demande de subvention sollicitée dès septembre 2016 auprès de la Région PACA (44 000 euros) pour mettre en œuvre son programme annuel d'éducation à l'environnement.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN